

Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité

et de la culture

Exercice 2016

+DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

2016 EN BREF

Année riche en réformes, couvrant l'entier des domaines du département : réforme de la politique salariale, restructuration du service des sports, préparation du rapport du NHOJ en collaboration avec le DFS, réforme des institutions, réforme de la protection civile, refonte du secteur des addictions, réalisation d'une école de police commune aux cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura, création de la centrale neuchâteloise d'urgence, modification dans les modes d'octroi des subventions versées aux acteurs culturels, recrutement d'un nouveau chef au service pénitentiaire et au service des sports, ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Après les baisses successives de 2014 et de 2015, l'année 2016 pour la **police neuchâteloise (PONE)**, est caractérisée par une stabilisation du volume global des affaires.

Le nombre d'interventions d'urgence via le 117 est stable par rapport à l'année 2015 (env. 17'200) de même que le volume total des affaires judiciaires (12'100). Le volume global des infractions et des réquisitions judiciaires est en léger recul alors que de façon très réjouissante, le nombre de cambriolages a reculé de plus de 30% par rapport à 2015. Au final, la PONE a traité, en 2016, avec 700 plaignants ou lésés de moins qu'en 2015 et a enregistré une diminution de 12% du nombre de plaintes directes.

Au niveau de la coopération intercantonale en matière de sécurité publique, l'augmentation du nombre d'engagements hors canton dans le cadre de l'entraide concordataire romande ou suisse (IKAPOL), entamée en 2015, se confirme en 2016.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de décisions prises en 2014 concernant :

- la nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition canton-communes des tâches et des financements de la sécurité de proximité prévues par la LPol ;
- la mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) suite au transfert, en 2015, de l'alarme et de l'engagement sanitaire (144) à la fondation Urgence Santé/VD et l'intégration prévue en 2017 de l'alarme et de l'engagement des moyens pompiers ;
- les réorganisations internes suite à la réarticulation de la gendarmerie en trois unités opérationnelles au lieu de quatre ;
- l'intégration, fin 2016, d'une nouvelle structure intercantonale unissant les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura : le Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol) basé sur les deux sites de formation existants de Colombier et de Granges-Paccot.

En 2016, le **service pénitentiaire neuchâtelois (SPNE)** a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 2013.

Divers projets ont été menés durant l'année écoulée, à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive. Le logiciel Juris est aujourd'hui implanté au sein de toutes les entités du service. L'office d'exécution des sanctions et de probation, né de la fusion de l'office d'application des peines et mesures et du service de probation, est fonctionnel. La collaboration avec le service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), qui a vécu sa première année, s'affine et la formation des collaborateurs du SPNE est encadrée par un groupe de projet ad hoc.

Au cours de l'année 2016, le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)** a été très actif dans le domaine de la protection civile, en procédant à la migration de l'ensemble des données concernant les astreints au service sur le système dédié PISA, programme de gestion utilisé par l'Armée. Le projet de réorganisation de la protection civile neuchâteloise s'est poursuivi par la définition d'un budget à l'échelle cantonale notamment dans les domaines de l'acquisition de véhicules, de matériel et d'équipement divers.

Dans le cadre de la réorganisation de l'État, le SSCM a été choisi comme service pilote dans de nombreux projets relatifs à la gestion des ressources financières et humaines.

Concernant le musée militaire et des toiles peintes, un comité de pilotage ainsi que deux groupes de travail se sont constitués avec la volonté assumée de prévoir la réouverture de ce lieu au public, sous une forme qui reste encore à définir. Par ailleurs, la coordination de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) a été transférée au Centre d'urgence psychiatrique (CUP).

En parallèle, le SSCM continue de remplir à satisfaction ses tâches au profit de son prestataire, la Confédération. Preuve en est, le renouvellement des contrats pour l'année 2017 ainsi que la garantie d'exploitation de la caserne de Colombier pour au moins ces dix prochaines années.

Pour le **service de la justice (JUST)**, l'année 2016 a été marquée par le déménagement de la rue du Musée 1 à celle de Plan 30 à Neuchâtel. De plus, cette année a été très soutenue en ce qui concerne l'émission de documents d'identité et l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit de cité. En matière d'état civil, l'activité a été intense en ce qui concerne la gestion de la base cantonale de données des personnes selon la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence. Le site internet du service, dédié aux communes, permettant de prendre connaissance des détails de la perception des amendes, a été adapté à la nouvelle Loi sur la police. Enfin, le service de la justice a donné suite aux recommandations d'amélioration de la gestion des risques et du contrôle interne émises en 2016 par le contrôle cantonal des finances.

Durant l'année sous revue, le nombre d'affaires entrantes au **service juridique de l'État (SJEN)**, (524 pour 2016) a été stable par rapport au dernier exercice (520 pour 2015, 497 pour 2014) – sans compter les décisions incidentes. D'une manière générale, la sollicitation du service juridique reste élevée. De plus, il s'est vu confier, dès le 1^{er} janvier 2016, le suivi des tâches juridiques en lien avec les marchés publics.

Un appui important a également été apporté dans l'avancement de plusieurs projets législatifs d'envergure (réforme des institutions ; loi sur la reconnaissance des communautés religieuses ; loi sur la publication des actes officiels ; loi sur l'enfance et la jeunesse ; loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ; loi sur l'Université ; loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments ; loi sur l'assistance juridique).

Le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique et un prestataire externe. Elle a été mise en ligne dès le début de l'année 2016, et se présente sous une forme modernisée, plus claire, et avec davantage de fonctionnalités.

Les développements touchant l'organisation hospitalière cantonale et la localisation des diverses instances judiciaires ne manqueront pas d'exiger dans un avenir proche l'intervention accrue du service juridique.

Comme au cours des années précédentes, l'activité du **service des ressources humaines (SRHE)** a été fortement influencée par le programme des réformes de l'État, ainsi que par un contexte budgétaire toujours très serré. Tant par sa forte implication dans de nombreux projets transversaux que par des réorganisations internes, le personnel du SRHE a poursuivi en 2016 de multiples objectifs stimulants. Même si les activités qui ont découlé de toutes ces implications ont engendré une pression importante, l'esprit de collaboration interne et externe a permis au SRHE d'assumer ses missions de manière efficiente et respectueuse de toutes les composantes politiques, économiques et sociales de son environnement.

Le projet le plus marquant de l'année écoulée a sans conteste été celui de la nouvelle politique salariale de la fonction publique, tant en raison de l'énergie importante qu'il a fallu dépenser pour le mener à maturité que par les réactions qu'il a générées chez les partenaires sociaux et chez une partie de la population concernée. La mise en place de nouvelles grilles salariales harmonisées dès 2017 corrige une incohérence qui durait depuis 1999 et qui voyait cohabiter sous le chapeau d'une même loi des systèmes de progression salariale complètement différents. Si les changements sont modestes pour le personnel administratif et technique, les enseignants disposent maintenant d'un système doté d'une progression plus régulière qui servira de support à une nouvelle évaluation de leurs fonctions.

Le SRHE a été largement sollicité dans les réorganisations structurelles de l'administration. A chaque modification de structure sont en effet associées au niveau du personnel le pilotage des démarches juridiques, l'accompagnement du changement par des actions de formation, un soutien de la mobilité interne pour le remplacement du personnel touché, des réévaluations de fonctions, ainsi que de multiples actions administratives et salariales. De même, de par son positionnement de service central, le SRHE a été impliqué dans de nombreux projets techniques tels la mise en place du nouveau système de gestion SIGE ou encore le développement du nouvel Intranet de l'administration.

Par ailleurs, le SRHE a été impliqué dans les actions pilotées par le service de l'emploi en faveur de la réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Les démarches entreprises en collaboration avec ce service visent clairement à renforcer l'accueil déjà très positif réservé aux candidatures de personnes au chômage dans le processus de recrutement de l'administration cantonale.

Dans le cadre de l'assainissement des finances de l'État, le Conseil d'État a pris la décision de restructurer le **service cantonal des sports (SSPO)** en profondeur et d'externaliser la gestion administrative des camps de ski. Suite à la décision de supprimer le secteur camps, un comité de pilotage s'est constitué en vue d'assurer l'hébergement des écoles neuchâteloises dans les structures actuelles. Une société privée reprendra les baux et la gestion du secteur camps de ski dès le 1^{er} mai 2017.

Malgré cette restructuration et les départs du personnel qui y sont liés, l'année 2016 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs ont pu être maintenus, grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service.

Le 14 décembre 2016, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu au Château de Neuchâtel. Cette manifestation a récompensé l'athlète Marc Lauenstein en tant que «Sportif de l'année».

Enfin, en octobre 2016, le Conseil d'État a désigné un nouveau chef de service en la personne de M. Gilles Jaquet, sportif connu et reconnu, qui entrera en fonction en janvier 2017.

Le **service de la culture (SCNE)**, en 2016, a conduit ses travaux à un rythme soutenu. Qu'il s'agisse de l'encouragement à la culture, des activités du pôle patrimonial, de projets internes ou encore de la collaboration intercantonale, l'intensité des efforts a été maintenue à son plus haut niveau.

La mise en œuvre de la politique culturelle présentée en décembre 2015 a nécessité la réorganisation de certains processus. Deux nouveaux groupes d'experts ont notamment été constitués pour examiner les projets en lien avec la création littéraire et celle dans le domaine des arts de la scène. Les premières conventions pluriannuelles ont été conclues avec une série d'acteurs ou d'institutions culturels. La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2015 figure dans la brochure *Panorama 2015-2016*. Ce document est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

A l'interne, l'année a été marquée par l'introduction d'un outil de gestion des requêtes. Tant les acteurs culturels que les collaborateurs du service ont dû se familiariser avec cette nouvelle plateforme. Du côté de la collection cantonale d'œuvres d'art, le recensement se poursuit et se mue peu à peu en une démarche d'investigation. Le service a également participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier, en étroite collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire.

Les travaux conduits par le canton et les communes concernées par le soutien aux bibliothèques urbaines ont débouché sur un projet de refonte de la Loi sur les biens culturels. La nouvelle version propose notamment d'étendre la mission de l'État à la sauvegarde des fonds documentaires d'importance cantonale. Toujours dans le domaine patrimonial, le service a participé aux travaux destinés à actualiser la liste nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau intercantonal, la collaboration s'intensifie. Ensemble, les cantons romands développent des dispositifs communs pour mieux encourager l'accès à la culture ainsi que la création artistique. La participation à des projets d'envergure nationale, aux côtés de Pro Helvetia et de l'Office fédéral de la culture est également en augmentation. La cheffe de service a également contribué au processus de refondation de la Manufacture, Haute Ecole de théâtre de Suisse romande.

A l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), la section Conservation du patrimoine a mené de nombreux travaux de recherches historiques, de documentations et d'investigations archéologiques, parfois avec le concours de la section Archéologie. Cette dernière s'est séparée des derniers collaborateurs de l'équipe éditoriale chargée de documenter les fouilles menées sur le tracé de l'A5. Au Laténium, l'année 2016 a notamment été marquée par le lancement de l'ambitieuse réorganisation des dépôts du musée, ainsi que par la création de l'exposition «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*».

La section Conservation du patrimoine a soutenu techniquement et financièrement en 2016 plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a mené des travaux d'archéologie du bâti et de recherches en archives sur divers édifices et sites, entrepris, avec les autres sections de l'OPAN, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels, organisé plusieurs manifestations publiques, des visites commentées dans des lieux patrimoniaux, des cours spécialisés et publié diverses études.

Au sein de l'office des archives de l'État (OAEN), les travaux préparatoires liés à la mise en place de l'archivage numérique au sein de l'État de Neuchâtel ont suivi le calendrier prévu. Dans le cadre du projet AENeas, un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016.

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1^{er} janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale, afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

L'exercice 2016 pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)** a essentiellement été marqué par une hausse sensible des procédures dans le domaine des poursuites qui bat même, pour la deuxième année consécutive, un record historique en nombre de réquisitions traitées. Pour l'office des faillites, l'élément phare a été la clôture de la faillite de Neuchâtel Xamax SA en juillet dernier. Le volume traité par cette entité est, par contre, en léger recul.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a progressé de 2,51% par rapport à 2015, à 186'432 procédures. Pour la première fois, la barre symbolique des 100'000 commandements de payer a été dépassée avec 102'355 unités. Concernant les faillites, 347 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 379 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,44% essentiellement due à une diminution des procédures de faillites volontaires dont les conditions d'obtention, en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral, sont devenues plus restrictives.

Force est de constater que, dans le domaine des poursuites, la situation se péjore année après année. Malheureusement, la conjoncture actuelle avec notamment l'augmentation du taux de chômage enregistrée ces derniers mois ne permet pas d'espérer une embellie prochaine. La lutte contre le surendettement constitue plus que jamais un défi à relever pour tous les acteurs socio-économiques.

En 2016, la situation financière du canton a contraint le **service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM)** et les institutions que le service subventionne à travailler avec une enveloppe extrêmement serrée.

L'introduction des nouveaux principes étatiques de gouvernance des partenariats a été poursuivie, notamment en ce qui concerne la contractualisation des missions que l'État confie aux institutions.

2016 a été l'année de préparation de deux grandes nouveautés : la création d'un lieu de vie pour personnes cérébrolésées, répondant dignement aux nécessités de ce handicap, et la mise en place du nouveau dispositif neuchâtelois de l'addiction (DNA), voulu par le Conseil d'État afin de mieux coordonner l'offre dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes.

Deux autres projets d'importances sont concrétisés en 2016 : le premier appelé JUNORAH, abréviation de *Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés*, exige depuis le 1^{er} avril que les personnes estimant devoir recourir à une institution sociale en fassent la demande au SIAM, une évaluation de la situation étant déléguée à Pro infirmis. Par ailleurs, une nouvelle offre, celle des *Hébergements différenciés*, comprenant un hébergement simple de la population autrefois placée à l'hôtel par les services sociaux et un accompagnement en appartement des adultes en difficultés sociales autrefois en foyers, est maintenant proposée par la FADS.

9. SERVICE DE LA CULTURE

9.1. Introduction

Le service de la culture a conduit ses travaux sur un rythme soutenu. Qu'il s'agisse de l'encouragement à la culture, des activités du pôle patrimonial, de projets internes ou encore de la collaboration intercantonale, l'intensité des efforts a été maintenue à son plus haut niveau.

La mise en œuvre de la politique culturelle présentée en décembre 2015 a nécessité la réorganisation de certains processus. Deux nouveaux groupes d'experts ont notamment été constitués pour examiner les projets en lien avec la création littéraire et celle dans le domaine des arts de la scène. Les premières conventions pluriannuelles ont été conclues avec une série d'acteurs ou d'institutions culturelles.

A l'interne, l'année a été marquée par l'introduction d'un outil de gestion des requêtes. Tant les acteurs culturels que les collaborateurs du service ont dû se familiariser avec cette nouvelle plateforme. Du côté de la collection cantonale d'œuvres d'art, le recensement se poursuit et se mue peu à peu en une démarche d'investigation. Au sein de l'État, le service a participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier, en étroite collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire.

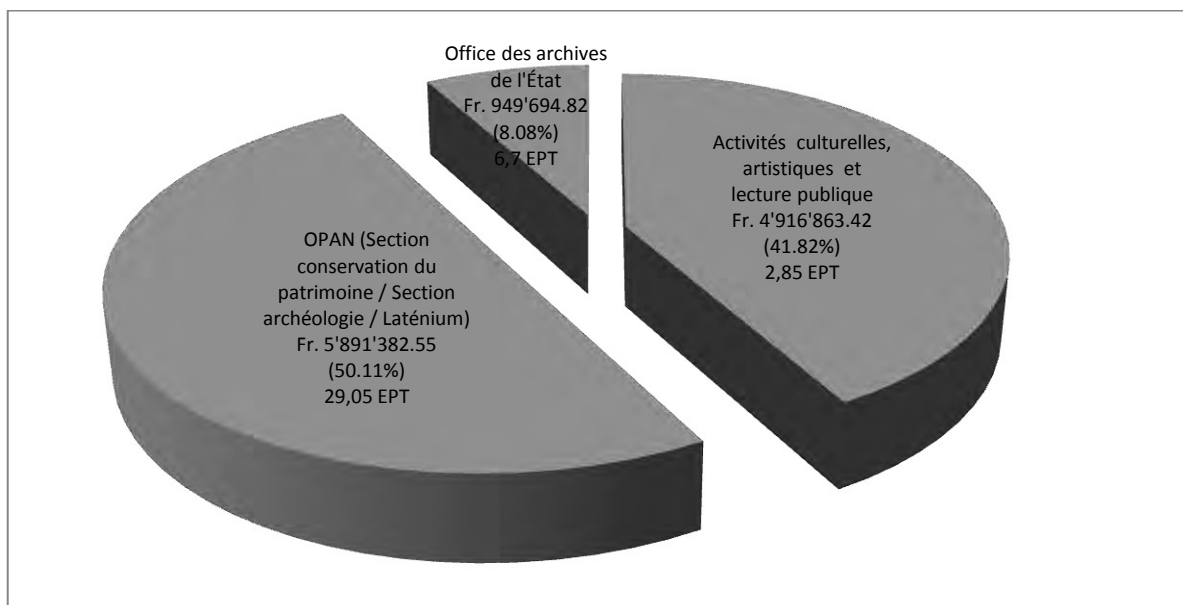
Les travaux conduits par le canton et les communes concernées par le soutien aux bibliothèques urbaines ont débouché sur un projet de refonte de la Loi sur les biens culturels. La nouvelle version, mise en consultation en automne 2016, précise notamment la mission de l'État relative à la sauvegarde des fonds documentaires d'importance cantonale. Toujours dans le domaine patrimonial, le service a participé aux travaux destinés à actualiser la liste nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau intercantonal, la collaboration s'intensifie. Ensemble, les cantons romands développent des dispositifs communs pour mieux encourager l'accès à la culture ainsi que la création artistique. La participation à des projets d'envergure nationale, aux côtés de Pro Helvetia et de l'Office fédéral de la culture est également en augmentation. La cheffe de service a également contribué au processus de refondation de la Manufacture, Haute École de théâtre de Suisse romande.

La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2015 figure dans la brochure *Panorama 2015-2016*. Ce document est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

Enveloppe financière du service

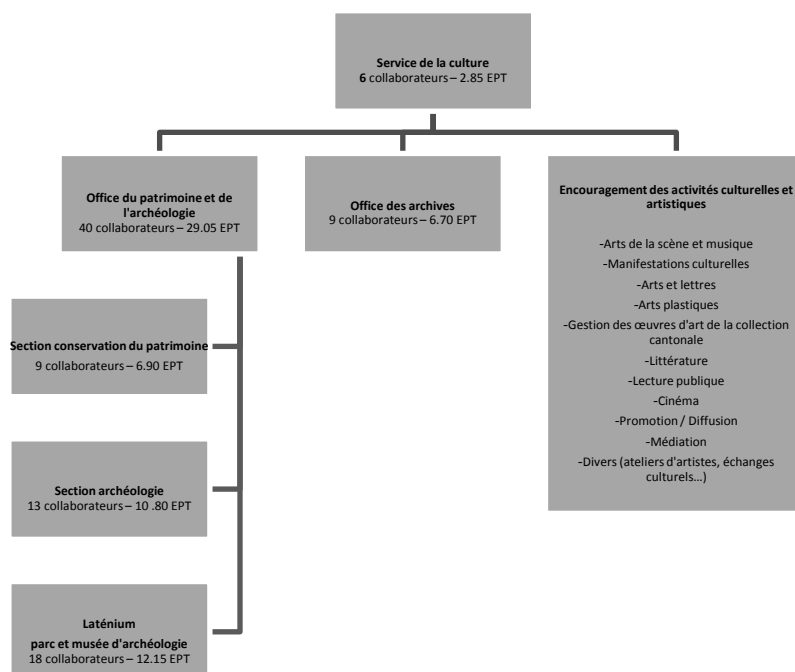
En 2016, les charges nettes du service se sont élevées à 11'757'940 fr. 79. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des moyens financiers mis à disposition des différents secteurs administrés par le service :



9.2. Gestion

Au cours de l'année 2016, 54 collaborateurs, soit 38,9 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service. Il convient d'y ajouter 1 technicien de fouilles pour l'archéologie, 6 surveillants et 23 guides engagés à l'heure au Laténium.

Organigramme



La direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, compte 5 collaborateurs fixes pour 2,85 EPT : 1 chef de service (1 EPT), 1 adjoint (0,5 EPT), 1 collaborateur scientifique (0,25 EPT), 2 secrétaires à temps partiel (0,9 EPT) et une comptable (0,2 EPT). Le service recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

9.3. Activités déployées

La mise en œuvre de la politique culturelle s'est accompagnée de celle du nouvel outil de gestion des requêtes. Cette double évolution a permis au service de préciser les attentes de l'État et de guider les acteurs culturels dans leurs démarches. Les membres des commissions et les experts ont également adapté leurs modes d'évaluation. Les nouveaux processus ont conduit le service à augmenter la quantité et la qualité de sa communication vis-à-vis de ses partenaires. En l'absence de «newsletter», le site du service a été revu et développé pour devenir une source de renseignements plus complète, non seulement sur les possibilités de soutien du canton mais également sur les dispositifs d'encouragement d'autres collectivités publiques comme ceux de l'Office fédéral de la culture ou de Pro Helvetia. En outre, par souci de transparence, il mentionne, au fur et à mesure, les attributions octroyées par l'État.

Comme annoncé en décembre 2015, le service a rencontré une série d'acteurs culturels bénéficiant d'une subvention régulière. Ces échanges ont permis de formaliser les termes de conventions de subventionnement pluriannuelles qui définissent l'engagement de l'État ainsi que les prestations qu'il soutient.

Dans le domaine législatif, un vaste chantier d'actualisation de la Loi sur les biens culturels a abouti à un projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel. Le projet de rapport, mis en consultation en fin d'année, rassemble dans une même base légale, le patrimoine culturel cantonal, qu'il se présente sous une forme matérielle (objets immobiliers ou mobiliers, fonds documentaires, fonds d'archives publiques) ou immatérielle (traditions vivantes).

Le service s'est engagé, au côté du service de la sécurité civile et militaire, dans une réflexion sur l'avenir du Château de Colombier. Habité sans discontinuer depuis plus de 2000 ans, les atouts de ce site unique en Suisse ont fait l'objet d'un examen approfondi. Les diverses collections qu'il abrite ont été recensées et des discussions sont en cours pour le transfert de certains éléments dans des institutions muséales appropriées. Au chapitre du patrimoine culturel immatériel (PCI), le canton a participé au processus d'actualisation de la liste nationale établie en 2012. Le groupe d'experts mandaté par le canton a transmis quatre nouvelles propositions de traditions vivantes à l'Office fédéral de la culture.

Le recensement des œuvres d'art de la collection cantonale a pu se poursuivre grâce au travail d'une collaboratrice auxiliaire. En fin d'année, trois quart des œuvres avait été localisées.

Les projets intercantonaux ont pris de l'ampleur dans l'agenda du service. En effet, les activités culturelles et artistiques dépassent de plus en plus souvent les frontières cantonales, voire romandes. C'est donc au sein des conférences, romande et suisse, des chefs de service de la culture que sont élaborés les principes d'une politique culturelle cohérente sur le plan régional et national. Ces visions sont ensuite déclinées en projets qui se concrétisent sous la forme de programme d'encouragement mutualisé ou d'institutions.

Ateliers d'artistes

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner 4 artistes neuchâtelois pour des séjours de 6 mois à la Cité internationale des arts à Paris ainsi qu'à l'appartement-atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Pour aller dans le sens de la volonté du Conseil d'État, exprimée dans le programme de législature, le service a confirmé sa politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien encourage les artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets.

Au chapitre de la médiation culturelle, le service a produit la 6^e édition de l'agenda culturel destiné aux enfants de 4 à 14 ans, qui a été distribué dans toutes les classes du canton. Il a également soutenu des projets ponctuels de médiation présentés par des institutions ou acteurs culturels.

Subventions annuelles

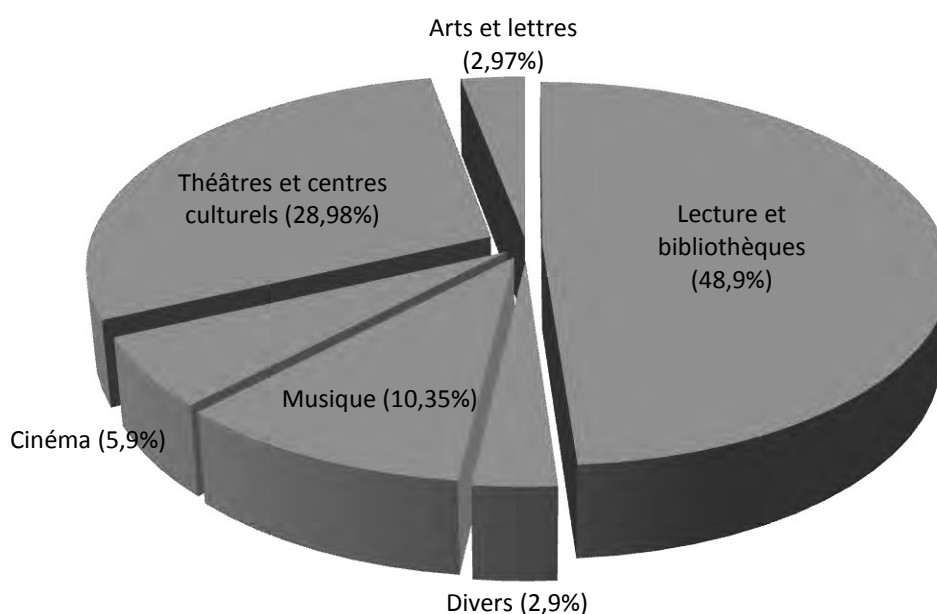
Le service a octroyé des subventions pour un montant total de 4'042'056 francs. La part prépondérante, soit 1'977'000 francs ou 48,9% des soutiens, a été allouée à la lecture et aux bibliothèques, ainsi qu'à diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture.

Les subventions annuelles en faveur du théâtre, de la danse, des festivals, des institutions et centres culturels neuchâtelois, des organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion de spectacles, se sont élevées à 1'171'234 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 418'120 francs ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 119'870 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelois ainsi que la médiation culturelle ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 117'000 francs.

On trouve ci-dessous un graphique illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2016 :



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques, des publications en lien avec le canton ou l'organisation de manifestations culturelles, l'État a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit pour un montant de 238'670 francs. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains pour un total de 43'447 francs. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition par un montant de 63'432 francs.

En outre, dans chacune de ces disciplines artistiques, l'État a veillé à soutenir les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a apporté son appui à la diffusion des œuvres ainsi qu'à des tournées dans le cadre des arts de la scène.

Au 31 décembre 2016, la fortune du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques s'élevait à 319'602 fr.70.

Soutien au cinéma

Par un montant global de 238'832 francs, le canton a financé directement un certain nombre de projets dans le domaine du cinéma. Il a encouragé la culture cinématographique en soutenant la Lanterne Magique, le NIFFF, Passion cinéma ainsi que Roadmovie et a encouragé la production romande au travers de sa participation à Cinéforum.

Office du patrimoine et de l'archéologie ; section conservation du patrimoine

En 2016, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure et a participé à la réflexion sur l'avenir du château de Colombier. Elle a entrepris, avec les autres sections, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LCPBC), collaboré avec la direction du service de la culture à l'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse, mené des recherches sur divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études.

Au niveau de la gestion l'office compte 1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0,6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0,8 EPT), 2 historiennes des monuments (1,6 EPT), 1 historienne de l'art (0,4 EPT), 1 technicienne en archéologie (0,7 EPT), 1 collaboratrice administrative (0,8 EPT).

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier : Collégiale, abbaye de Fontaine-André, brasserie Müller, villa de Pury, moulin du Gor, maison de la Favarge, maison Dürrenmatt, Hôtels des Alpes et Terminus et ancienne prison à Neuchâtel, thermes gallo-romains de Serrières, tour des pompes à Corcelles, château de Colombier, Petit Vaudijon à Boudry, ancienne église Saint-Martin à Cressier, bâtiments Sassel 1 et Butte 10 à Fleurier, prieuré de Môtiers, cinéma La Scala, bâtiments Soleil 4 et Fritz-Courvoisier 17 à La Chaux-de-Fonds, moulins du Col-des-Roches et hôtel de la Fleur de Lis au Locle, château de Montmirail à Thielle-Wavre.

Le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de mise sous protection pour : Corcelles-Cormondrèche : Croix 1 ; La Chaux-de-Fonds : Soleil 4 ; Le Locle : Grande-Rue 1, ainsi que trois arrêtés de mise à l'inventaire pour : Gorgier : Étoile 3 ; Montmollin : Les Prés-Devants et Colombier : La Mairesse 5, tandis que la section a préavisé 307 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

20 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 374'682 francs, et 29 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 542'875 francs, ont été adoptés en 2016 par le Conseil d'État ou le DJSC. En 2016, les subventions cantonales versées se sont élevées à 530'448 francs et les subventions fédérales à 601'180 francs. La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral des routes (OFROU) au Parc régional Chasseral pour les travaux de restauration du chemin des Pionniers et à la commune de Cressier pour la restauration d'un mur à la route de Frochaux. Elle participe en outre à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La 23^e édition des Journées européennes du patrimoine a attiré, les 10 et 11 septembre 2016, près de 2'100 visiteurs à Bevaix, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Hauterive et Valangin. Les collaborateurs de la section ont en outre mené au cours de l'année des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et cours, collaboré à la préparation d'expositions et participé à des émissions de télévision.

La section a achevé la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux ; des notices descriptives sont encore à compléter, de même que l'iconographie des édifices. La loi révisée sur la sauvegarde du patrimoine (ancienne LCPBC) sera soumise au Grand Conseil en 2017.

Plusieurs chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années et la mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications et des manifestations sera activement poursuivie.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Au Laténium, l'année 2016 a été marquée par le lancement de l'ambitieuse réorganisation des dépôts du musée, ainsi que par la création de l'exposition «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*». Réalisée en partenariat avec la Bibliothèque orientale de Beyrouth (Université Saint-Joseph) avec le soutien de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, cette exposition illustre les origines de l'archéologie aérienne, dans le Proche-Orient des années 1920 et 1930.

Le musée compte 1 directeur (0,85 EPT), 1 conservateur adjoint (0,8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1,5 EPT), 2 secrétaires (1,55 EPT), 4 employées d'accueil (2 EPT), 1 graphiste (0,8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 jardinier (0,5 EPT) ainsi que 23 guides-animateurs et 5 auxiliaires d'accueil payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end). Par ailleurs : 2 civilistes, 2 médiateurs en placement du service de l'emploi, 1 stagiaire de l'École d'arts visuels de Bienne, 8 stagiaires en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel) et 5 stagiaires en archéologie (Universités de Neuchâtel et de Dijon).

Au niveau des activités déployées, l'exposition «*Derrière la Grande Muraille. Mongolie et Chine au temps des premiers empereurs*» a fermé ses portes le 29 mai. Elle a été démontée très rapidement, pour faire place à la nouvelle création du Laténium : «*Archives des sables, de Palmyre à Carthage*», ouverte le 9 juillet et inaugurée le 24 août en présence de nombreuses personnalités. Cette exposition de photographies suit les traces du père Antoine Poidebard (1878-1955), à la fois missionnaire, explorateur, géographe, inventeur et aviateur, et ressuscite des prospections archéologiques pionnières au Levant. Elle réunit un grand nombre de tirages originaux et de documents scientifiques inédits conservés à la Bibliothèque orientale de Beyrouth, qui illustrent une rencontre singulière entre création artistique et innovation scientifique. L'accueil très favorable réservé à cette exposition en a justifié la prolongation pour un trimestre supplémentaire en 2017. Or, si elle a permis d'attirer de nouveaux publics, elle ciblait néanmoins les adultes et les adolescents, privant ainsi le musée d'un atout habituel pour ses activités pédagogiques. Le département de médiation a donc consenti des efforts redoublés pour le programme familial autour des collections avec un très grand nombre d'ateliers organisés à date fixe. Dans cet esprit de diversification des publics, le Laténium s'investit fortement dans la formation des guides-animateurs pour les échanges intergénérationnels et l'accueil de visiteurs en situation de handicap (physico-sensoriel, psychique ou cognitif).

En sus des principaux événements habituels, Nuit des musées, Journée internationale des musées, Journées européennes du patrimoine, le musée s'est par ailleurs associé aux nouvelles Journées du Patrimoine mondial (11-12 juin) avec un très riche programme bilingue, ce qui permet de positionner avantageusement le Laténium dans le cercle des acteurs touristiques de *World Heritage Experience Switzerland*.

Le succès de ces activités a permis d'inverser la tendance à la baisse de fréquentation de ces dernières années, avec un total satisfaisant de 37'021 visiteurs (env. 70'000 dans le parc archéologique), ainsi que 265 ateliers didactiques et près de 400 visites guidées dans le musée. Depuis plusieurs années, attirer le public au Laténium exige en somme des efforts de médiation et de promotion dont la croissance est exponentielle, en raison de la baisse d'attractivité qu'implique le vieillissement de l'actuelle muséographie.

A cet égard, la recherche de fonds privés par la Fondation La Tène a permis au musée de finaliser la conception des premiers travaux de renouvellement muséographique du parc et de l'exposition permanente, qui seront mis en œuvre de manière échelonnée dès le début de l'année 2017.

En parallèle, le musée est enfin entré dans la phase d'application de la réorganisation globale de ses dépôts. Ce projet très ambitieux a exigé la refonte préalable de l'ensemble des procédures d'inventorisation et de récolement au sein de l'OPAN. Il représente un investissement capital pour l'avenir des collections du Laténium et la viabilité de ses infrastructures de conservation. L'engagement massif, du musée, le soutien de la section d'Archéologie cantonale et un partenariat conclu avec la Haute Ecole ARC, ainsi que d'importantes dépenses consenties pour de nouveaux équipements de conditionnement ont permis d'assurer la solidité des bases de cette réorganisation et de donner un élan décisif à un projet qui demeurera prioritaire en 2017, et dont l'exécution finale se prolongera ensuite à vitesse réduite sur plus d'une décennie.

D'ici 2020, le principal défi qu'affrontera le Laténium réside dans la combinaison entre le maintien du dynamisme des activités de médiation (dont les effets s'expriment sur le court terme) et les travaux structurels de renouvellement (exposition permanente, dépôts et notoriété scientifique). A ce titre, c'est certainement le travail de fond consenti depuis bientôt dix ans autour de l'inscription des Palafittes au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui assurera les fondements d'une articulation efficace des engagements du Laténium sur ces deux axes complémentaires.

Office du patrimoine et de l'archéologie - Section Archéologie

L'année 2016 a coïncidé avec la fin du soutien financier de la Confédération (OFROU) qui a fourni au canton l'opportunité exceptionnelle de mener des recherches archéologiques d'envergure dans le cadre de la construction de l'autoroute A5. Ainsi, il a fallu se séparer de plusieurs collaborateurs bénéficiant de contrats de droit privé. Suite au départ à la retraite d'un collaborateur, le volet « Archéologie préventive » a pu cependant être renforcé grâce à l'engagement d'un archéologue et à l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice, spécialiste des sciences de la terre.

Au niveau de la gestion, l'office compte 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4,1 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0,8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 archéologue-dendrochronologue (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0,9 EPT), 1 photographe (0,4 EPT), ainsi qu'1 « technicien de fouilles » (CDD, 0,6 EPT).

Nombre de projets d'aménagement ont nécessité une intervention préventive des archéologues sur le terrain. Une tombe à incinération contenant des os brûlés et deux tonnelets en céramique, datés entre 150 et 80 av. J.-C., a été exhumée à Bevaix/Les Chenevières. Une campagne de diagnostic, menée à l'emplacement du futur pôle économique du Littoral-Est à La Tène, a permis la mise en évidence d'une aire d'habitat du Bronze moyen qui devra faire l'objet d'une exploration extensive, lors de fouilles de sauvetage à planifier au gré du développement du pôle économique.

Si le monitoring des sites palafittiques neuchâtelois classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO est en principe une mission permanente à long terme, son intensité demeure toutefois fluctuante, dépendante des priorités cantonales et surtout des ressources financières disponibles. Ainsi, l'accent a été porté cette année sur les relevés tridimensionnels des quelque 2000 pieux qui matérialisent le site de L'Abbaye 2, premier village du Bronze final construit dans la baie de Bevaix.

Concernant le *Projet de valorisation de la grotte de Cotencher* initié en 2014, l'objectif principal fut la recherche des fonds nécessaires à sa réalisation, en collaboration avec l'Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise (AMNN). En marge de cette démarche, des études menées par les chercheurs d'institutions partenaires, en Suisse et à l'étranger, ont pu avancer indépendamment. En outre, des sédiments ont été prélevés dans la perspective d'obtenir de nouvelles datations de l'occupation du site.

Enfin, la série *Archéologie neuchâteloise* a été enrichie de trois nouveaux volumes (AN 53, 54 et ANN8), résultant d'un travail intense de l'équipe chargée des éditions avant sa dissolution consécutive à la fin du soutien financier de l'OFROU.

Après 40 ans de recherches extraordinaires contribuant largement au rayonnement du canton de Neuchâtel, des défis majeurs se présentent aujourd'hui à la section Archéologie. Si les financements externes ne sont plus là, le dossier autoroutier n'est pas pour autant bouclé : des études scientifiques ainsi que la gestion, en collaboration avec le Laténium, des immenses collections sont loin d'être terminées. De ce colossal héritage accumulé durant des décennies, il importe dès lors de tirer profit des enseignements et des acquis, et de les appliquer de manière tout aussi efficiente, au-delà du tracé linéaire de l'A5, dans les autres régions du canton, plus particulièrement dans les Vallées et les Montagnes trop longtemps délaissées. En outre, la section Archéologie se trouve confrontée à un accroissement des tâches et des charges, induites par la forte progression des projets d'aménagement susceptibles de détruire des sites archéologiques, alors que le budget cantonal alloué à ces missions de sauvegarde patrimoniale est constamment réduit. Il devient dès lors impératif d'engager de nouveaux modes de financement, afin d'assurer l'efficacité des prestations de la section Archéologie. Avec la révision de la LCPBC, il est prévu d'intégrer dans la loi la participation financière de tiers à l'archéologie préventive, dans une perspective de sauvegarde patrimoniale concertée et durable entre les différents partenaires, publics et privés.

Office des archives

Au niveau de sa gestion, l'OAEN compte 8 collaborateurs fixes pour 6,7 EPT. M. Grégoire Oguey a été engagé au 1^{er} février 2016 au poste de gestionnaire d'information (80%) suite au départ de l'ancienne titulaire. La gestionnaire d'information engagée à 30% sur une période limitée de 2 ans pour inventorier les actes à cause de mort a terminé son activité au 31 juillet 2016.

Cinq collaborateurs temporaires ont été engagés à temps partiel sous le régime des salaires occasionnels pour mener une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale dans le cadre du projet de nouveau centre d'archives (NCA).

L'OAEN forme un apprenti agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 4 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 202 jours. L'OAEN a également accueilli pendant 4 mois et demi une personne dans le cadre d'un emploi temporaire.

L'OAEN a procédé à 31 visites auprès de 16 services de l'administration cantonale et 10 visites auprès de 4 communes.

L'OAEN a réceptionné 27 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 290 mètres linéaires. L'office a également autorisé 20 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 481 mètres linéaires.

13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage (documentation de sécurité) du fonds de la chancellerie d'ancien régime se sont interrompues en 2016 suite à la suppression des subventions fédérales en la matière.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 61 nouveaux ouvrages en 2016. 350 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 242 ouvrages ont été empruntés par des lecteurs.

En 2016, l'OAEN a accueilli 295 lecteurs pour un total cumulé de 883 journées de travail en salle de lecture. 7'242 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 506 demandes de recherche, dont 12 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. L'OAEN a également mené 3 visites guidées pour un total de 85 visiteurs.

Plusieurs pièces d'archives ont été prêtées temporairement dans le cadre de deux expositions : d'une part au château et musée de Valangin (expo «Entre armure et dentelles»), d'autre part aux Archives nationales de France à Paris (expo «Présumées coupables»). Deux petites expositions ont également été montées dans les locaux d'accueil des Archives, l'une consacrée au fonds Adolphe Borel, l'autre à la collection des journaux de raison.

Dans le cadre du projet AENeas un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016. Le projet d'archivage numérique AENeas se poursuivra en 2017 avec le développement d'un second logiciel permettant l'évaluation et le tri de documents et données numériques (outil ArchiSelect).

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1^{er} janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

Cette première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) aboutira au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil au cours du second semestre 2017.

Une hausse significative de la charge de travail liée au traitement des demandes de recherche et de consultation de dossiers personnels est prévue pour l'année 2017 suite à l'adoption par les Chambres fédérales de la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes.

9.4. Perspectives d'avenir

Des objectifs ambitieux

La disparition au 31 décembre 2016 du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a contraint le service à prévoir de nouveaux dispositifs pour soutenir de manière pertinente les projets artistiques tout en tenant compte d'un cadre financier plus rigide. Cette nécessité a donné l'opportunité au service d'envisager la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à « l'excellence ».

Grâce à la réorganisation des processus internes, la direction du service devrait pouvoir se consacrer plus pleinement à sa mission première, à savoir l'encouragement à la vie culturelle et artistique. D'autre part, la direction entend encore intensifier ses contacts avec les acteurs culturels pour leur permettre de développer des projets de qualité susceptibles de faire rayonner notre canton. La concertation avec les grandes communes, urbaines ou non, est également appelée à se développer afin que les événements artistiques et les manifestations culturelles se déploient harmonieusement sur le territoire cantonal et que les artistes professionnels puissent affirmer leur démarche créative.

9.5. Conclusion

L'encouragement à la création artistique et la conservation du patrimoine s'inscrivent dans un environnement en mutation. L'actualité internationale, nationale et locale engendre des répercussions sur notre quotidien. Il appartient à l'État de décrypter ces changements et de s'y adapter. La culture est une des clefs que nous partageons pour comprendre le monde. Elle propose aussi de nouveaux repères identitaires à la communauté, que cette dernière soit régionale ou mondiale, concrète ou virtuelle. Elle nous aide, chaque jour, à mieux vivre ensemble.